



## **Appel à projets 2024-2027**

# **“PLATEFORME DÉPARTEMENTALE DE LA MOBILITÉ SOLIDAIRE”**

**Date de publication de l'appel à projets : le 12 février 2024**

**Date limite de dépôt des candidatures : le 8 mars 2024**

*Cette initiative du Département et de la Mission Locale Jeunes (MLJ) est cofinancée par l'État dans le cadre du Pacte Local des solidarités 2024-2027.*

## **1 – Cadrage et objectifs**

Le Département des Pyrénées-Orientales a bénéficié de crédits dans le cadre de la Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et l'Accès à l'Emploi (CALPAE) afin de mettre en place, de juillet 2022 à décembre 2023, une plateforme départementale de la mobilité solidaire.

La plateforme a permis d'accompagner vers une mobilité autonome environ 400 personnes dont 50 % d'allocataires du rSa.

Après 18 mois d'activité, le bilan de la plateforme départementale de la mobilité solidaire confirme le besoin de poursuivre l'accompagnement à la mobilité autonome, des publics en parcours d'insertion.

Ces personnes ont besoin de développer un ensemble de compétences et de savoir-faire en matière de mobilité, afin de leur permettre de mobiliser l'offre existante (savoir lire une carte, se repérer dans la ville, comprendre un réseau de transport, utiliser une application smartphone, savoir utiliser et comparer plusieurs modes de transport, recourir successivement à différents modes...).

De plus, l'expertise et l'accompagnement des conseillers mobilité de la plateforme apportent une réelle plus-value dans les réponses apportées aux besoins des personnes.

La mobilité est également un frein majeur rencontré par les jeunes en parcours d'insertion, qui sont suivis par la MLJ. 50 % d'entre eux n'ont pas le permis.

La plateforme de mobilité de la MLJ a accueilli et informé 10 500 jeunes, en 2023 dont 430 ont suivi des ateliers sur simulateurs de conduite et 1 428 ont bénéficié d'ateliers code de la route.

En parallèle, une expérimentation a été portée par la MLJ et financée par l'État afin de mettre en place un bus des saisonniers (été 2023). 106 jeunes se sont inscrits à ce nouveau dispositif de mobilité.

Ainsi, dans le cadre du nouveau Pacte Local des Solidarités 2024-2027, la Mission Locale Jeunes et le Département des Pyrénées-Orientales souhaitent renforcer leur partenariat en co-rédigeant le présent appel à projets 2024-2027.

L'objectif est d'apporter une réponse globale et concertée en termes de mobilité solidaire territoriale, en associant deux des plateformes existantes portées par la Mission Locale Jeunes (MLJ) pour l'une, et le Département pour l'autre. Cette mutualisation permettra une meilleure lisibilité de l'offre de services.

## 1.1 – Public visé et contenu de la plateforme départementale de la mobilité solidaire

La plateforme vise **les personnes engagées dans un parcours d'accompagnement social, pré-professionnel ou professionnel**, rencontrant des problématiques de mobilité, quels que soient leurs statuts (minima sociaux, demandeurs d'emploi, jeunes, salariés en structure d'insertion par l'activité économique ou groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification, salariés en contrats aidés, travailleurs précaires et intérimaires...), leur âge... pour les motifs des déplacements suivants :

- l'accès ou le maintien dans l'emploi ou la formation ;
- l'accès ou le maintien dans des actions de remobilisation sociale ou à vocation socio-professionnelle et professionnelle ;
- les démarches administratives pour l'accès aux droits ;
- l'accès aux soins, à la culture, au sport et aux loisirs.

La plateforme départementale de la mobilité solidaire permettra :

- **De recenser l'offre de mobilité** (sur le territoire départemental, de manière exhaustive et dynamique et **d'informer sur l'offre existante**, les personnes en recherche de solution mobilité, dans le cadre de leur parcours d'insertion (*financement prévu : aide au fonctionnement*)).

Le porteur de la plateforme devra mettre en place **un guichet** des mobilités solidaires comprenant *a minima* :

- **1 accueil téléphonique** du lundi au vendredi, avec un numéro unique d'appel **GRATUIT** pour orienter les personnes en fonction de leur âge vers la structure la plus proche de leur lieu d'habitation (vers la MLJ pour tous les moins de 26 ans);
- **1 accueil physique** pour les personnes de plus de 26 ans, sous forme de permanences hebdomadaires, sans ou avec rendez-vous, sur 1 demi-journée par semaine/ territoire. Ces permanences seront réalisées, soit dans les locaux du porteur de la plateforme, soit des Maisons Sociales de Proximité (MSP) du Département.

Les territoires concernés sont :

- Perpignan : local du candidat
- Canet : Maison Sociale de Proximité
- Rivesaltes : Maison Sociale de Proximité
- Saint Laurent de la Salanque : Maison Sociale de Proximité
- Céret : Maison Sociale de Proximité
- Argelès-sur-mer : Maison Sociale de Proximité
- Prades : Maison Sociale de Proximité
- Thuir : Maison Sociale de Proximité
- Millas : Maison Sociale de Proximité
- Font Romeu : Maison Sociale de Proximité
- Saillagouse : Maison Sociale de Proximité

En parallèle, la MLJ accueille tous les publics de moins de 26 ans sur sa plateforme de mobilité. Pour cela, elle propose des permanences hebdomadaires, sans ou avec rendez-vous, tous les matins, au siège social situé à Perpignan ainsi que sur ses antennes.

- **De conseiller, former et accompagner les publics de plus de 26 ans** (*financement prévu aide au fonctionnement*) :

L'accompagnement individuel prendra la forme d'un **diagnostic mobilité** afin de repérer les besoins et les capacités donnant lieu à la mise en place d'un parcours mobilité adapté aux besoins et compétences des personnes (durée du parcours en fonction du besoin).

**Les formations organisées par la plateforme pourront se réaliser sous forme d'ateliers et/ ou de mises en situation** (exemples : atelier « se repérer/ se déplacer », atelier « gérer son stress », atelier prévention sécurité routière avec équipements de protection individuelle, utilisation des transports en commun...).

**Ces formations seront ouvertes également aux jeunes de moins de 26 ans.** Lors de ces ateliers, les outils pédagogiques proposés devront faciliter les apprentissages et seront adaptés aux difficultés rencontrées (exemples : analphabétisme, illettrisme, troubles Dys., troubles de l'audition...).

L'accompagnement sera effectué au plus près du lieu d'habitation de la personne ou de son activité (formation, emploi).

De son côté, la MLJ accompagne et forme tous les jeunes de moins de 26 ans, en mettant en place un accompagnement individuel à la demande et en organisant des ateliers collectifs (simulateurs de conduite et code de la route).

**Ces ateliers (simulateurs de conduite et code de la route) seront également ouverts aux autres publics accompagnés par la plateforme départementale de la mobilité solidaire et non éligibles à une auto-école sociale et solidaire.**

- **D'orienter les personnes accompagnées vers les solutions existantes de mobilité et de financement** (*financement prévu : aide au fonctionnement*), en mobilisant les acteurs présents au niveau local (auto-école sociale, auto-école classique, vélo-école, dispositif de financement, loueur solidaire, garage solidaire, transport en commun, mobilité collective, mobilité douce...).
- **De mettre en place des solutions solidaires d'éco-mobilité inclusives** (*financement prévu : aide au fonctionnement et à l'investissement « pour les véhicules, une solution de leasing doit être retenue par le candidat »*) :

En effet, certaines zones du territoire sont dépourvues d'une offre de transport ou ont une offre de transport qui ne répond pas aux besoins du public en parcours d'insertion (RSA, jeunes...). Au regard des besoins du public en parcours d'insertion, trois nouvelles solutions solidaires d'éco-mobilité inclusives seront proposées par la plateforme :

- **un service de location à tarif très social de véhicules sans permis et électriques**, aux personnes n'ayant pas de moyen de locomotion pour accéder à l'emploi ou la formation, dans les zones mal desservies par les transports en commun ou sur des

horaires décalés. Les véhicules sans permis et électriques seront mis à disposition sur le territoire du département des Pyrénées-Orientales (une attention particulière sera portée à la répartition géographique du service, en lien avec le besoin). Le nombre de véhicules sans permis et électriques sera précisé ainsi que leur localisation. Par ailleurs, les modalités de location devront être détaillées.

- **un service de location à tarif très social de vélos électriques avec équipements de sécurité**, aux personnes n'ayant pas de moyen de locomotion pour accéder à l'emploi ou la formation dans les zones mal desservies par les transports en commun ou sur des horaires décalés. Les vélos électriques avec équipements de sécurité seront mis à disposition sur le territoire du département des Pyrénées-Orientales (une attention particulière sera portée à la répartition géographique du service, en lien avec le besoin). Le nombre de vélos électriques sera précisé ainsi que leur localisation. Par ailleurs, les modalités de location devront être détaillées.

Le positionnement géographique des voitures électriques sans permis, des vélos électriques devra être pensé en fonction de :

- l'absence de transport en commun ou de transport à la demande,
- la géolocalisation des aires multimodales, afin d'allier transport individuel et transport collectif (train, bus...).

Il est attendu dans la réponse du candidat qu'il transmette notamment une **cartographie de son offre de location solidaire**.

- **un accompagnement au covoiturage solidaire** pour les publics inscrits dans un parcours d'insertion (action d'insertion, formation, emploi...).
- **De participer à améliorer la connaissance des besoins des publics cibles** (*financement prévu : aide au fonctionnement*).
- **D'organiser des informations sur l'offre de mobilité solidaire** portée directement par la plateforme, **à destination des professionnels** de l'accompagnement (Département, MLJ, France travail, structure d'insertion par l'activité économique...) **et du public visé** (participation à des événements insertion...) (*financement prévu : aide au fonctionnement*).

## 1.2 – Coordination entre plateforme mobilité et accompagnateurs

Les personnes se rendant spontanément au guichet ou orientées par un organisme d'accompagnement et bénéficiant de l'offre de service de la plateforme de mobilité solidaire devront faire l'objet d'une **prescription** réalisée par l'organisme en charge de leur accompagnement.

Pour les allocataires du rSa, cette prescription se fera directement sur l'appli « **Parcours Solidarité** ».

Pour les autres publics, l'organisme d'accompagnement hors MLJ (Cap emploi, France travail, structure d'insertion par l'activité économique...) devra compléter **une fiche de candidature** (mise à disposition dans l'espace sécurisé du site <https://objectifinsertion66> ) et la transmettre par email, d'une part à la plateforme mobilité (adresse email spécifique à créer par le lauréat du présent appel à projets) et d'autre part à la Direction de l'Insertion et du Logement du Département.

**Un bilan** sera réalisé par la plateforme et transmis en fin d'accompagnement à la personne concernée, ainsi qu'au prescripteur.

Le service de location et les ateliers mobilité mis en œuvre par la plateforme seront accessibles aux jeunes de moins de 26 ans inscrits à la MLJ, dès lors que la demande aura été validée par un conseiller mobilité MLJ. La plateforme devra faire un retour écrit à la MLJ, concernant cette demande.

### 1.3 – Évaluation

Au terme de l'action, l'État, le Département et la MLJ procéderont à une **évaluation de l'action** sur les activités suivantes :

- activité du guichet des mobilités solidaire (accueil physique et téléphonique),
- activité de conseil, de formation et d'accompagnement des publics,
- activité d'orientation vers les solutions existantes de mobilité et de financement,
- activités de location à tarif très social (voitures et vélos électriques),
- activité d'accompagnement au covoiturage solidaire,
- activité de recensement des besoins,
- activité d'informations sur l'offre de mobilité solidaire portée directement par la plateforme à destination des professionnels et du public.

Dans la réponse à l'appel à projets, les **indicateurs d'évaluation** devront être proposés. Un indicateur est identifié comme obligatoire, c' est l'indicateur suivant « nombre de personnes ayant fait l'objet d'un diagnostic de mobilité par une personne formée et ayant bénéficié d'au moins d'une action de levée des freins à la mobilité à la suite de ce dernier ».

### 1.4 – Le calendrier de mise en œuvre

- Date de mise en place de l'action :
  - lancement de l'appel à projets et choix d'un lauréat : **1<sup>er</sup> semestre 2024**
  - démarrage de la plateforme : **2<sup>nd</sup> trimestre 2024**
- Durée de l'action : **2024-2027**

## **2 – Attendus méthodologiques et critères de sélection des projets**

L'État, le Département et la MLJ attendent des candidats qu'ils proposent un projet en cohérence avec les attendus décrits dans la partie 1 ci-dessus.

Un porteur unique (seul ou en groupement) sera retenu au terme de l'analyse. Il assurera le portage juridique, technique, financier et administratif de la plateforme départementale de la mobilité solidaire.

### **➤ Critères d'éligibilité des candidats**

Le présent appel à projets s'adresse en priorité :

- aux structures représentatives du secteur de la mobilité inclusive, ayant une expérience permettant d'assurer l'animation du projet, son suivi administratif et financier, une mission de veille, ainsi qu'une analyse pertinente des besoins ;
- aux structures existantes démontrant leurs capacités à répondre aux conditions énoncées plus haut et à travailler en coordination ;
- issus de préférence du monde de l'économie sociale et solidaire.

### **➤ Critères de sélection**

Les projets seront choisis par l'État, le Département et la MLJ au regard des éléments suivants :

- **qualité et fiabilité du porteur de projet :**
  - démontrer sa connaissance du territoire départemental dans toutes ses dimensions socio-économiques et des partenariats territoriaux ;
  - disposer d'une double expertise, à la fois en termes de connaissance du public concerné/ de ses problématiques et d'une expérience significative dans l'accompagnement mobilité des publics en parcours d'insertion ;
  - et/ ou disposer d'un réseau d'acteurs de la mobilité constitué et mobilisable.
- **pertinence de la proposition au regard des orientations de l'appel à projets :**
  - moyens humains (équipe dédiée) et moyens matériels (local, voitures électriques sans permis, vélos électriques avec équipements de sécurité, outils pédagogiques adaptés...) permettant la mise en œuvre de l'offre de services sur l'ensemble du territoire des Pyrénées-Orientales en s'appuyant sur un budget sincère et justifié ;
  - compétences et expériences réunies pour la mise en œuvre de la plateforme départementale de la mobilité solidaire (justificatifs de diplômes et d'expériences professionnelles).
- **proposition d'une organisation de travail coordonnée**, en lien avec les organismes d'accompagnement (Département, MLJ, France travail, Cap emploi...), la plateforme de mobilité solidaire portée par la MLJ et les acteurs locaux de la mobilité solidaire (auto-école sociale, garage solidaire, vélo-école, location solidaire...) ;

- **proposition d'un calendrier prévisionnel** en cohérence avec les attendus décrits dans la partie 1 ci-dessus ;
- **pilotage et suivi de la plateforme départementale de la mobilité solidaire :**
  - proposer une organisation adaptée pour le pilotage de l'action,
  - proposer des outils d'évaluation et de suivi de la plateforme.

➤ ***Analyse des candidatures***

L'analyse des candidatures sera effectuée, conformément aux critères, par le Département et la MLJ, en lien avec l'État, co-financeur du projet.

L'État, le Département et la MLJ pourront demander toute pièce qui semblera utile à l'analyse du dossier.



### **3 – Conditions de mise en œuvre de l'action**

#### **➤ Convention**

Le lauréat sera sélectionné pour la période 2024-2027.

Le partenariat sera formalisé par des conventions annuelles successives (1 convention pour 2024, 1 pour 2025, 2026, 2027) entre le candidat lauréat et le Département, précisant notamment le plan d'actions, les modalités de versement de la subvention annuelle, les objectifs annuels, les méthodes d'évaluation et de contrôle de l'utilisation de la subvention, la confidentialité et le traitement des données...

Il est envisagé une notification des résultats du présent appel à projets au cours du 1er semestre 2024.

La plateforme de mobilité devra démarrer au 2<sup>n</sup><sup>d</sup> trimestre 2024.

Le Département pourra être amené à décaler ce calendrier si nécessaire.

#### **➤ Financement**

Le montant financier attribué au candidat lauréat pour les années 2024 (année incomplète), 2025, 2026, 2027 reposera sur les propositions budgétaires contenues dans le dossier de candidature (à présenter de manière annuelle), éventuellement revues par l'État, le Département et la MLJ.

Le versement de la subvention sera opéré par acomptes successifs selon les modalités précisées dans les conventions.

Le Département attire l'attention du porteur de projet sur le fait que l'absence d'atteinte des objectifs annoncés pourrait entraîner le non-versement du solde de la subvention, voire une demande de remboursement d'une partie de la subvention.

Aucune participation financière ne pourra être demandée aux participants.

#### **➤ Protection des données**

Les parties s'engageront à respecter le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (dit « règlement général sur la protection des données » – RGPD), entré en application le 25 mai 2018. Ce règlement, à l'instar de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, sera applicable au futur projet dès lors que ce dernier comprendra une prestation mettant en œuvre un traitement de données à caractère personnel.

Pour se conformer au RGPD, les modalités pratiques seront précisées dans la convention liant les parties.

## **4 – Modalités et délais de réponse**

### ➤ **Format des dossiers**

Le porteur de projet doit utiliser le dossier de candidature fourni par le Département, rédigé en français et dactylographié.

Le dossier de candidature devra comporter les éléments suivants :

- une **lettre de demande de subvention** précisant l'objet de l'action et le montant sollicité, à l'attention de Madame la Présidente du Département ;
- la **fiche PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE**, destinée à recueillir les informations administratives du porteur de projet ;
- la **fiche PRÉSENTATION DU PROJET**, destinée à présenter en détail le projet, en fonction des attendus méthodologiques et des critères de sélection énoncés ci-dessus ;
- **le dernier bilan et compte de résultats** de la structure (à défaut l'avant-dernier).

Le porteur de projet pourra y ajouter toute pièce qu'il jugera utile.

D'autres pièces pourront être demandées par l'État, le Département et la MLJ lors de l'analyse de la candidature (ou ultérieurement aux structures lauréates) s'ils le jugent nécessaire.

### ➤ **Date limite de dépôt**

La candidature pourra être :

- **soit déposée en main propre** avant **le 8 mars 2024 à 17h** à l'adresse suivante :

Département des Pyrénées-Orientales  
Direction de l'Insertion et du Logement/ Mission Coordination stratégique  
Ancien Hôpital Militaire  
32, rue Foch  
66 000 Perpignan

- **soit envoyée en lettre recommandée avec AR** à l'adresse suivante :

Département des Pyrénées-Orientales  
Hôtel du Département  
Direction de l'Insertion et du Logement/ Mission Coordination stratégique  
24, Quai Sadi Carnot

BP 906  
66 906 Perpignan cedex

- **et devra également être envoyée par mail** aux adresses suivantes :

[nathalie.brotons@cd66.fr](mailto:nathalie.brotons@cd66.fr)

[meritxell.manentcombes@mlj66.fr](mailto:meritxell.manentcombes@mlj66.fr)

[alissa.meunier@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:alissa.meunier@pyrenees-orientales.gouv.fr)

**Les dossiers déposés hors délais seront déclarés irrecevables.**

- ➔ **Pour toute demande de renseignements sur le présent appel à projets, vous pouvez poser vos questions en envoyant un email ou en téléphonant aux coordonnées ci-dessous :**

Mission Coordination stratégique

Nathalie BROTONS

Email : [nathalie.brotons@cd66.fr](mailto:nathalie.brotons@cd66.fr)

Téléphone : 04 68 85 86 36 – 04 68 85 82 64

## **5 – Engagements des partenaires**

Dans le cadre du Pacte des solidarités 2024-2027, la plateforme départementale de mobilité solidaire sera cofinancée à hauteur de 50 % par l'État et 50 % par le Département.

Le Département s'engage à répondre aux demandes de bilan, dans le cadre du Pacte local des Solidarités.

La MLJ apporte au projet des moyens humains, en participant à la mise en œuvre du guichet départemental de la mobilité solidaire et en ouvrant ses ateliers au public de plus de 26 ans (simulateurs de conduite et code de la route).

La MLJ participe au développement local d'un réseau de la mobilité solidaire en mobilisant ses partenariats, au-delà du public jeune.

La MLJ apporte son expertise dans la réalisation annuelle d'un diagnostic des besoins en termes de mobilité et mobilité solidaire.